



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU
BRIANÇONNAIS

BP 28
1, rue Aspirant Jan
05105 BRIANÇON cedex
Tél. 04 92 21 35 97
accueil@ccbrianconnais.fr
www.ccbrianconnais.fr

DECISION DU PRESIDENT

DP 2020 ST 48

Objet : Création d'une ouverture sur la Station d'épuration des eaux usées (STEP) des Alberts à Montgenèvre- Dépôt d'une autorisation d'urbanisme

Le Président de la Communauté de Communes du Briançonnais,

VU l'arrêté préfectoral n°05.2019.07.05.004 du 5 juillet 2019 approuvant les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais ;

VU la délibération n°2020-48 du Conseil Communautaire en date du 24 juillet 2020 portant délégation au Président pour solliciter et signer toute déclaration ou demande d'autorisation au titre du droit des sols ou du code de la construction nécessaire à la réalisation ou à la modification d'un bâtiment ou d'une infrastructure communautaire,

VU le Code Général des collectivités territoriales

VU le Code de l'urbanisme

DECIDE

ARTICLE 1 : De déposer et de signer au nom de la Communauté de communes du Briançonnais une autorisation de travaux et un dossier d'urbanisme lié à l'aménagement de la STEP des Alberts ainsi que tout acte y afférent

ARTICLE 2 :

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Briançon, le 27 AOÛT 2020

Le Président,

Arnaud MURGIA



Décision transmis en Préfecture le :
Date d'affichage :

Le délai de recours contentieux contre la présente décision peut être déféré dans un délai de 2 mois au Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa notification ou de sa publication

Décision du Président 2020_MP_47

Page 1 sur 1